

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE MONTMORENCY  
COMMUNE DE MARGENCY**

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*Date de Convocation : 10/11/2022

\*Date d'Affichage : 10/11/2022

\*Conseillers en exercice : 23

\*Présents : 14

\*Votants : 19

L'an deux mil vingt deux, le 17 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Muriel DANQUAH, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Madame Céline POUTEAU, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET,

**Etaient absents excusés** :

Madame Rima Sophie GHADBAN pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,

Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE

Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Murielle FANOUILLERE,

Madame Muriel DANQUAH a été désignée Secrétaire de séance.

**DEL 7 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique de subvention du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental subventionne les travaux de rénovation énergétique et de régulation de l'éclairage public et accompagnement pour le développement de la Trame Noire.

Le taux de subvention est de 25 % du coût des travaux HT avec un montant plafond de dépenses éligibles à 200 000 euros. La commune a prévu de continuer les travaux pour l'optimisation du parc d'éclairage public (remplacement de luminaires routiers sources à décharges par des lanternes LED, fourniture et pose d'horloge astronomique).

L'entreprise CITEOS a été sollicitée afin que tout le parc d'éclairage public soit en LED.

Monsieur le Maire propose de demander cette subvention au conseil Départemental

Accusé de réception par la Préfecture  
095-219503695-20221124-DEL517112022-DE  
Date de télétransmission : 24/11/2022  
Date de réception préfecture : 24/11/2022

Désignation	Montant HT	Conseil départemental 25%	Commune HT
Travaux remplacement de 8 horloges et 42 luminaires routiers	27 522.97 €	6 880 74 €	20 642.23 €
Travaux remplacement de 62 luminaires routiers sources à décharges par des lanternes LED	41 364.43 €	10 341.11 €	31 023.32 €
Création d'un réseau d'éclairage LED pour piéton et balisage de l'entrée	14 640.60 €	3 660.15 €	10 980.45 €
Total	83 528.00 €	20 882.00 €	62 646.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le programme de travaux de rénovation énergétique et de régulation de l'éclairage public présenté par Monsieur le Maire,

**S'ENGAGE :**

- sur le plan de financement ci-joint :

Désignation	Montant HT	Conseil départemental 25%	Commune HT
Travaux remplacement de 8 horloges et 42 luminaires routiers	27 522.97 €	6 880 74 €	20 642.23 €
Travaux remplacement de 62 luminaires routiers sources à décharges par des lanternes LED	41 364.43 €	10 341.11 €	31 023.32 €
Création d'un réseau d'éclairage LED pour piéton et balisage de l'entrée	14 640.60 €	3 660.15 €	10 980.45 €
Total	83 528.00 €	20 882.00 €	62 646.00 €

**SOLLICITE** Madame la présidente l'attribution d'une subvention de 20 882.00 € pour les travaux pour l'optimisation du parc d'éclairage public (remplacement de luminaires routiers sources à décharges par des lanternes LED, fourniture et pose d'horloge astronomique).

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission ou notification

Fait à Margency, le 18 novembre 2022



Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20221124-DEL517112022-DE  
Date de télétransmission : 24/11/2022  
Date de réception préfecture : 24/11/2022